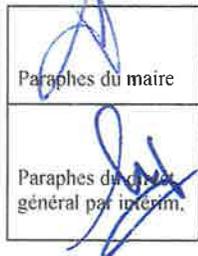


Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland



Le 11 décembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le **10 décembre 2020** à 18h35, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland (Québec), sous la présidence du maire, Monsieur Herman Herbers.

Conseillers présents : Monsieur Charles Brochu Monsieur Daniel Braün
 Monsieur Eric Courteau Madame Sylvie Giroux
 Monsieur Fernand Leclerc Monsieur Johnny Vander Wal

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal.

Madame Julie Létourneau, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

Monsieur Michel Perreault, directeur général/secrétaire-trésorier par intérim, est aussi présent.

Tous les membres du conseil et Julie Létourneau sont présents à la salle du conseil en maintenant les directives de distanciations recommandées par le gouvernement.

M. Michel Perreault est relié à partir de sa résidence via son ordinateur portable en mode direct.

2020-319-2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Fernand Leclerc et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, à savoir :

ORDRE DU JOUR

Séance extraordinaire du Conseil municipal à être tenue le 10 décembre 2020, à 18h30, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland, Québec.

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation de l'entente de fin d'emploi de l'employé numéro 09
4. Autorisation pour l'appropriation à même le surplus accumulé (excédent de fonctionnement non affecté) concernant les sommes d'argent nécessaires faisant suite à l'entente de fin d'emploi de l'employé numéro 09
5. Période de questions portant uniquement sur ces points
6. Levée de l'assemblée

Art. 153 C.M. : Dans une session spéciale, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

2020-320 ACCEPTATION DE L'ENTENTE DE FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 09

ATTENDU QUE le contrat de travail entre l'employé numéro 09 et la Municipalité du Canton de Cleveland se terminera le vendredi 11 décembre 2020;

**Procès-verbal des délibérations du Conseil
de la Municipalité du Canton de Cleveland**



ATTENDU QUE la volonté de la Municipalité du Canton de Cleveland de s'assurer des modalités de départ de l'employé numéro 09 selon les normes applicables, le cas échéant.

**À CES CAUSES
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FERNAND LECLERC
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JOHNNY VANDER WAL
ET ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET DE LA
CONSEILLÈRE**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

QUE messieurs le maire, M. Herman Herbers et le conseiller du district numéro 1, M. Daniel Braün, soient et sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Canton de Cleveland tout document relatif à la fin d'emploi de l'employé numéro 09;

QUE le directeur général par intérim, M. Michel Perreault, CPA, CMA, soit et est autorisé à affecter et verser les montants requis à même le fonds général de la Municipalité de Canton de Cleveland.

**2020-321 AUTORISATION D'APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ
(EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ) CONCERNANT
LES SOMMES D'ARGENTS NÉCESSAIRES FAISANT SUITE À
L'ENTENTE DE FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 09**

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland et l'employé numéro 09 ont convenus, d'un commun accord, d'une entente de fin d'emploi en date du le 11 décembre 2020;

ATTENDU QUE l'entente intervenue contient des versements de sommes à titre d'indemnité de départ et autres déboursés;

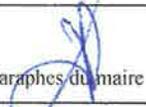
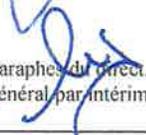
ATTENDU QUE les sommes en causes ne peuvent être compensées à même le budget 2020 et que les montants au surplus accumulé en date de la présente s'élève à 283 900\$, déduction faite de l'appropriation de 120 000\$ et de 23 500\$, le tout pour l'augmentation du fonds de roulement et pour le financement des travaux de réaménagement du garage et bureau de l'Hôtel de Ville respectivement;

ATTENDU QUE le conseil désire approprier les argents nécessaires à même le surplus accumulé (excédent de fonctionnement non affecté) de la municipalité.

**À CES CAUSES
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE SYLVIE GIROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ERIC COURTEAU
ET ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET DE LA
CONSEILLÈRE**

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général par intérim à approprier les sommes d'argents nécessaires à même le surplus accumulé (excédent de fonctionnement non affecté) afin de faire droit à l'entente intervenue entre les parties;

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland

 Paraphes du maire
 Paraphes du direct. général par intérim.

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland autorise l'appropriation des sommes prévus aux Articles 4 et 7 de l'entente.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR CES POINTS

Il n'y a aucune question puisque personne du public est présent à cette séance.

2020-322 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Ferrand Leclerc et résolu que la séance soit levée à 19h07.



Herman Herbers, Maire



Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général par intérim

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 11^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt.



Herman Herbers, Maire